



## Rupture de bail avant 3 ans

Par **lauretlilly**, le **30/03/2009** à **20:05**

Bonjour,

Je loue actuellement la maison dont je suis propriétaire dans le Val de Marne.

Le bail a démarré le 01.09.2007 et se terminera le 01.09.2010.

Quant à moi je suis actuellement locataire en Loire Atlantique.

Je suis au chômage.

Mon conjoint habite dans les Yvelines.

Nous souhaitons habiter ensemble dès que possible, et ne plus payer 2 loyers.

Je souhaite donc récupérer la maison dont je suis propriétaire le plus rapidement possible afin que nous nous y installions tous les 2.

Quelles peuvent-être les raisons légales qui me permettraient de récupérer ma maison avant septembre 2010 ?

Il y en a t'il ?

Merci beaucoup par avance pour votre réponse et votre aide.

Très cordialement.

Lauretlilly

Par **Solaris**, le **03/04/2009** à **22:21**

Non il convient de donner congé pour le 31 Août 2010 (et non le 1 Septembre 2009).